## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

\_\_\_\_\_

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 juin 2019

<u>Conseillers présents</u>: BROGLIO Nello, CAPPA Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle: adjoints GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, MASBOU Bernard, SANCHEZ Jacqueline, MURTA Jean

Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine et BAILLEUL Laetitia.

<u>Conseiller représenté</u>: FERNANDEZ Bernadette, GILLES Alain, GUERIN René, RAGAUT Christelle et de JESUS Jérôme qui en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane CAPPA Jean François, MASBOU Bernard et BROGLIO Nello.

Absents excusés: de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline et BAUGIER Valérie.

<u>Secrétaire de séance</u> : TREMEREL Liliane

-----

Le compte rendu du 03 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er juin 2019
  - Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du tableau des effectifs réactualisé au 1<sup>er</sup> juin 2019
- 2) Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'O.N.F. en lieu et place de la commune
  - Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de refuser l'encaissement des ventes de bois par l'O.N.F. en lieu et place des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publics). Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.
- 3) Transfert de compétence n° 7 « Réseau de prise en charge électrique » au profit de SYMIELECVAR par les collectivités de CARCES, Le Luc en Provence, La Motte, Métropole Toulon Provence Méditerranée

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le transfert de compétence n° 7 par les communes de CARCES, Le Luc en Provence, La Motte, Métropole Toulon Provence Méditerranée au profit de SYMIELECVAR.

## 4) Vente des terrains au Plan Grimons : désignation d'un élu pour une signature anticipée de l'acte

Afin de permettre le versement anticipée de la somme de 300 000 euros sur l'échéance de 927 500 euros due à la signature de la vente des terrains au Plan GRIMON, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de donner tous pouvoirs au Maire ou à défaut au 1<sup>er</sup> adjoint Monsieur Jean François CAPPA et autorise ces derniers à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

5) Convention de mise à disposition de la médiathèque au profit de l'association Gutenberg Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la médiathèque au profit de l'association GUTENBERG.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le vendredi 14 juin 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fai	t aux	Adrets	de	l'Estérel,	le	14	juin	2019	9.
-----	-------	--------	----	------------	----	----	------	------	----

Le Maire:

N. BROGLIO